Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260824-DELIB902026-DE

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOUT 2026

L'an Deux mille vingt-six, le vingt-quatre du mois d'août, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, rue de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Françoise MOUCHEL, M. Dominique FOURRIER, adjoints,
Mme Dominique-Anne MASLO, Mme Ségolène SAVARY, M. Jean-Louis NICOLLE,
M. Antoine DESBLES, Mme Guylène LAMBERT, M. Keven JUETTE, M. Louis LOUET conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Guylène LAMBERT
Date d'envoi de la convocation : 18 août 2026
Absents excusés : Mme Maëva FOUGERES BLIE (a donné procuration de vote à Mme Françoise MOUCHEL), Mme Chantal JOLY (a donné procuration de vote à Mme Dominique-Anne MASLO)
Absents : Mme Carole DIEUMEGARD, M. Antoine MAURET
Nombre de membres en exercice : 15 **Présents : 13** **Votants : 13** Quorum réuni

DELIBERATION 90/2026 – 1.1 SINISTRE – FACTURATION D'UNE JARDINIERE ENDOMMAGEE

Le 8 juin 2026, Mme Camille PANAGET a percuté une jardinière, avec sa voiture, dans la rue de la mairie.
Vu le devis de la société ATECH, d'un montant de 330 € TTC, pour la fourniture d'une jardinière identique,
Considérant qu'il doit être pris en compte la vétusté de ce mobilier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **FIXE** le prix pour le remplacement de la jardinière cassée, à 100 euros.
- **DECIDE** d'émettre un titre d'un montant de 100 €, au nom de Mme Camille PANAGET.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 28 août 2026
et transmission en Préfecture, le 28 août 2026
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 24 août 2026
La Secrétaire de Séance
Guylène LAMBERT

Le Maire
Jean-François GOBICHON

MAIRIE DE SAINT-BROLADRE (35) ILLE-ET-VILAINE

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh